

	<b>Biocénoses du substrat meuble de l'infralittoral</b>	Herbiers de <i>Zostera marina</i>	1110-1		<b>L1 ; L2 ; L6</b>
<b>Justification des impact(s) potentiel (s) sur les principaux enjeux environnementaux identifiés</b>					
	Pression	Composante	Impact et niveau	Remarques	
	<b>Introduction d'espèces non indigènes</b>	Biocénoses du médiolittoral rocheux de type <b>champs de blocs</b> (1170-9)	<b>J8</b>	Cet habitat offre une surface potentiellement colonisable par les algues (blocs retournés, etc.). Tout développement de cultures d'espèces d'algues non-indigènes à la zone d'implantation est susceptible d'affecter ces biocénoses du médiolittoral rocheux qui présente un intérêt fonctionnel important de par la richesse et la densité de faune et flore qui s'y développe.	
	<b>Dérangement</b>	Oiseaux marins	<b>B5</b>	<p>Les zones fonctionnelles pour la nidification de l'avifaune marine sont bien connues dans ce bassin de production notamment de part et d'autre de la Pointe du Château (Poc'h Poull Jouan, la Grande Pierre, Graou Ouelen, Roc'h losquet, Roc'h Kerlaben, etc.). Les zones d'alimentation pour l'avifaune dans le site on fait l'objet de travaux actualisés. Aussi dans le périmètre du bassin de production les principaux sites d'alimentation connus sont l'estuaire du Jaudy et son embouchure, la baie de l'Enfer, les Baies de Penvénan à Port Blanc qui sont des zones d'alimentation pour plusieurs centaines de limicoles et anatidés en migration et hivernage. dans le site Natura 2000 (Barré, 2013).</p> <p>L'impact lié au dérangement sur les oiseaux marins est considéré comme modéré, d'après le RTE et les PAMM. Comme ailleurs des phénomènes "d'habitation" de certains oiseaux aux activités de cultures marines peuvent être observés localement. L'implantation de nouvelles activités sur ce secteur peut cependant générer un impact en terme de dérangement notamment lors de la phase d'implantation des structures d'élevage. L'implantation de nouvelles structures peut également générer des pertes de zones d'alimentation</p> <p>Le développement futur d'activités à proximité des sites de nidification connus pourra potentiellement générer un impact sur les espèces nicheuses. Cet impact devra être évalué et priorisé en fonction des espèces concernées (espèces à enjeux ou non).</p>	
	<b>Pertes physiques d'habitats (étouffement, colmatage)</b>	Biocénoses du médiolittoral meuble de type <b>herbiers de <i>Zostera noltei</i></b> (1110-1)	<b>I1</b>	Au niveau de cet étage marin (médiolittoral), des herbiers de <i>Z.noltei</i> peuvent se développer sous et/ou à proximité des concessions en surélévé. C'est probablement le cas ici au niveau de l'estuaire du Jaudy qui accueille quelques patches d'herbiers de zostère naine (baie de l'Enfer). Le phénomène d'envasement sur ces concessions peut être important au vue de leur situation estuarienne. Les concessions en surélévé peuvent favoriser l'envasement et les modalités d'exploitation peuvent impacter cet habitat (circulation des engins à moteur, piétinement, etc.)	
	<b>Pertes physiques d'habitats (étouffement, colmatage)</b>	Biocénoses du médiolittoral meuble de type <b>vasière</b> (1140)	<b>I1</b>	Les activités d'élevage en surélévé, sur bouchot et en containers peuvent contribuer à cette pression par risque d'envasement des fonds lié aux modifications de l'hydrodynamisme provoqué par les équipements. Ici, les biocénoses du médiolittoral qui composent les vasières intertidales (1140) et jouant un rôle fonctionnel pour l'alimentation de l'avifaune marine (estuaire du Jaudy et son embouchure, la baie de l'Enfer, les Baies de Penvénan à Port Blanc) sont potentiellement exposées à cette pression. La faible courantologie favorise la sédimentation en formant des fasciés de type vasière intertidale, sur lesquelles se développent des espèces comme des mollusques bivalves filtreurs et des vers polychètes consommés par l'avifaune. Dans ce bassin, certaines zones qui ne sont pour l'heure pas utilisées par les activités de cultures marines peuvent présenter ces prédispositions comme l'anse de Guermel, l'anse de Pellinec, etc.)	
	<b>Dommages physiques : abrasion</b>	Biocénoses du médiolittoral meuble de type <b>herbiers de <i>Zostera noltei</i></b> (1110-1)	<b>I2</b>	Les activités d'élevage au sol susceptibles de contribuer à cette pression sont liées aux dragages des coquillages et plus généralement aux techniques de ramassage. Ces techniques sont actuellement inexistantes dans ce bassin. Pour l'heure, quelques concessions en élevage à plat sont concédées sur le DPM notamment au sud de l'île d'Er. Des herbiers de zostères peuvent se développer sur ces espaces. L'impact de cette pression n'est cependant pas avéré comme en témoigne la superposition de certaines concessions de cultures marines et d'habitats de type herbiers de zostères et maërl. C'est le cas en baie de Morlaix où l'expansion récente des herbiers de zostères ne semble d'ailleurs pas se limiter aux secteurs inexploités.	
Biocénoses du médiolittoral meuble de type <b>vasière</b> (1140)					
Biocénoses de substrat meuble de l'infralittoral de type <b>herbiers de <i>Zostera marina</i></b>		<b>L2</b>			

<b>Déchets marins</b>	Biocénoses du médiolittoral meuble de type herbiers de <i>Zostera noltei</i> (1110-1)	I4	Les infrastructures d'élevages non-utilisées et notamment les anciennes tables ostréicoles peuvent potentiellement favoriser des pertes physiques d'habitats par étouffement et colmatage des biocénoses du médiolittoral meuble. Effectivement, ces infrastructures, même inexploitées, peuvent accentuer les phénomènes d'envasement en fonction de leur secteur d'implantation (fond de baie, ria, etc.). Elles peuvent également contribuer au développement de récifs d'huîtres sauvages par le surcapture d'organismes de types bivalves ou favoriser la fixation d'algues macrophytes, accélérant le processus d'envasement. Cette pression demeure faible sur ce bassin de production sur lequel la majorité des concessions est exploitée.	
	Biocénoses du médiolittoral meuble de type vasière (1140)			
	Oiseaux marins	B4	Les déchets marins présentent des risques pour les oiseaux marins qui les avalent ou s'y enchevêtrent. Les espèces principalement touchées étant celles qui s'alimentent en surface (paridés, etc.) et les planctonophages (puffins, etc.). Les fulmars boréaux trouvés morts sur les côtes de la Manche et Mer du Nord présentent fréquemment des quantités élevées de particules plastiques dans leur estomac. Par ailleurs, les poussins de différentes espèces (exemple : cormorans, fou de bassan, etc.) sont parfois retrouvés enchevêtrés dans leurs nids par des déchets de types fils ou filets par exemple. Les activités de cultures marines peuvent contribuer à leur insu et de façon significative à l'émission de déchets plastiques comme les collecteurs, poches, crochets d'attache, etc. arrachés aux structures lors d'épisodes météorologiques importants.	
<b>Enrichissement excessif en matière organique</b>	Biocénoses du médiolittoral meuble de type herbiers de <i>Zostera noltei</i> (1110-1)	I6	A l'exception de l'élevage au sol, toutes les techniques d'élevage de coquillages peuvent potentiellement générer cette pression. Celle-ci a cependant un impact modéré sur les biocénoses du médio et de l'infralittoral tels que les herbiers de zostères. Cet impact est localisé, notamment sous les tables et filières ou plus diffus en fonction de la courantologie qui peut remettre en suspension les fèces.	
	Biocénoses de substrat meuble de l'infralittoral de type herbiers de <i>Zostera marina</i>	L6		
<b>Justification du/des impact(s) potentiel (s) sur les enjeux paysagers</b>				
<b>Enjeu</b>	<b>Pression</b>	<b>Remarques</b>		
Préserver les vues et les sites pittoresques et emblématiques, en maintenant des fenêtres paysagères sur la mer par la mobilisation des outils réglementaires lorsque cela est nécessaire et en préservant via les documents d'urbanisme des communes, l'ouverture des fenêtres panoramiques depuis les voies de déplacement. Lorsque les règles d'urbanisation ne suffisent pas, les communes devront prendre les dispositions complémentaires appropriées.	<b>Dégradation de la qualité architecturale</b>	Ouvrages susceptibles de dégrader la qualité paysagère, exemple : bâtiments sauvages, en matériaux dégradés		
<b>MESURES DE GESTION PRECONISEES</b>				
<b>Enjeu environnemental</b>	<b>Objectif</b>	<b>Mesure</b>	<b>Priorité mesure</b>	<b>Remarques</b>
<b>Biocénoses du substrat rocheux du médiolittoral de type champs de blocs (1170-9)</b>	Eviter les impacts	Exclure toute implantation d'activités de cultures d'espèces d'algues exogènes à la Bretagne. De manière générale, les plantules destinées à la culture dans un élevage donné, doivent être d'origine locale au bassin de production auquel appartient cet élevage, et qu'en conséquence des garanties doivent être apportées par la filière aquacole concernée.		Se conformer aux avis référents.
		Exclure toute implantation d'activités de cultures d'espèces non- indigènes au futur site d'exploitation.		
<b>Biocénoses du médiolittoral de type herbier de <i>Zostera noltei</i> et de l'infralittoral de type herbiers de <i>Zostera marina</i> (1110-1)</b>	Eviter les impacts	Dans l'attente de résultats scientifiques permettant d'évaluer les impacts potentiels des activités de cultures marines et de pêche sur les herbiers de zostères (par exemple le programme de connaissance entamé par le CRC Bretagne Sud en partenariat avec Cap Atlantique sur le traict du Croisic), limiter et encadrer temporairement le développement de nouvelles activités de cultures marines à l'élevage sur filière dans les zones infralittorales.		